

LE P'TIT JOURNAL DU RIPAM

N° 54 - Septembre 2021 - gratuit



EDITO

Après cette pause estivale, nous l'espérons pour chacun, synonyme de repos, de détente et de petits bonheurs en famille, voici qu'arrive à grands pas cette nouvelle rentrée! Souhaitons que la nouvelle année qui se profile, se déroule sous le signe de la sérénité, et que la situation sanitaire s'améliore au plus vite!

Vous trouverez ci-dessous le nouveau numéro du « **P'tit Journal du RIPAM** », avec des nouvelles informations concernant les sites de « *Pajemploi* » et « *monenfant.fr* », ainsi que des données sur les assistantes maternelles agréées du territoire.

En ce mois de septembre, les matinées d'éveil reprennent également : c'est avec grand plaisir que nous vous retrouvons à compter du **mardi 14 septembre 2021** à Plescop, n'hésitez pas à vous inscrire! Évidemment, afin de garantir la sécurité de tous, nous maintenons pour le moment les règles en vigueur du protocole sanitaire, mises en place l'année passée. Vous les retrouverez en dernière page.

Bonne lecture!

FICHE D'INFORMATIONS

Afin de faciliter les démarches des familles à la recherche d'un mode d'accueil sur le territoire, le service du RIPAM remet la liste avec les coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s.

Cette liste est mise à jour en temps réel, selon les informations que les professionnel(le)s autorisent à divulguer aux familles à la recherche d'un mode d'accueil. Pour rappel, la date de la mise à jour des disponibilités apparait sur cette liste.

> Merci de la transmettre au RIPAM, dès que possible.

Ce document est édité par :

Commune de Grand-Champ
Place de la Mairie - 56390 Grand-Champ
• www.granchamp.fr
Contact:
02 97 66 47 69 ou 02 97 60 71 51 • ripam@grandchamp.fr





ACTUALITES PAJEMPLOI

PAJEMPLOI CHANGE DE NOM ET DEVIENT « URSSAF SERVICE PAJEMPLOI »

Les centres nationaux « Cesu » et « Pajemploi » font partie du réseau des Urssaf « Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales », organisme qui collecte et répartit les cotisations et contributions sociales finançant le système de Sécurité sociale.

Celui-ci a souhaité unifier l'ensemble de ses missions et gagner en visibilité aux yeux des usagers, en créant désormais une marque unique « **Urssaf** ». Ainsi, depuis début juin 2021, les centres nationaux « Cesu » et « Pajemploi » ont évolué et sont devenus respectivement « **Urssaf** service Cesu » et « **Urssaf** service Pajemploi ».

Afin de rendre ce changement de nom plus visible, l'Urssaf a également adopté un nouveau logo avec la signature « Au service de notre protection sociale », afin de rappeler la raison d'être et les valeurs qui définissent cet organisme au quotidien : « la responsabilité, la proximité, la solidarité et la proactivité ».

Pour les usagers, il n'y a aucun changement: l'« **Urssaf service Cesu** » et l' « **Urssaf service Pajemploi** » proposent les mêmes offres qu'auparavant, que ce soit pour un particulier employeur ou un salarié.



ACTUALITES CAF

EVOLUTION DU SITE « MON ENFANT .FR »

La loi ASAP « **A**ccélération et **S**implification de l'**A**ction **P**ublique » du 07 décembre 2020 fait de « *mon enfant.fr* » le portail public national de référence pour la mise en relation pour l'offre d'accueil et de la demande des familles.

L'article 100 de cette loi va imposer aux assistant(e)s maternel(le)s, et ce à partir du 1^{er} septembre 2021, des obligations de déclaration et d'information, notamment relatives à leurs disponibilités d'accueil.

Le décret relatif à ces obligations et les sanctions encourues est en cours de rédaction. Celui-ci viendra apporter plus de précisions sur l'application concrète de l'article 100 de la loi ASAP.



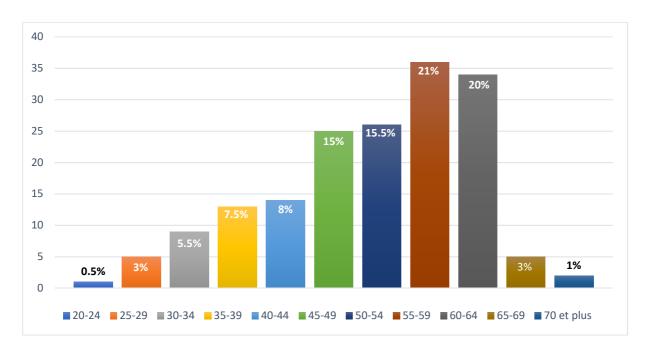
Pour plus d'informations, site « **Légifrance** » : loi n° 2020-1525 du 7.12.2020 ASAP » - art. 100

ZOOM SUR LES ASSISTANTES MATERNELLES DU TERRITOIRE

NOMBRE D'ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE

COMMUNES	Assistantes maternelles au 31.12.2019	Assistantes maternelles au 31.12.2020
Brandivy	6	7
Colpo	13	12
Grand-Champ	35	36
Locmaria Grand-Champ	14	14
Locqueltas	11	11
Meucon	16	18
Plaudren	15	14
Plescop	33	29
TOTAL	143	141

PYRAMIDE DES ÂGES DES ASSISTANTES MATERNELLES AGREES SUR LE TERRITOIRE (03.2021)



Sur 170 assistantes maternelles agréées sur le territoire :

- > 45% ont plus de 55 ans: les communes de Locmaria Grand-Champ (72%), Grand-Champ (51%), Meucon (45%) et Brandivy (44%) recensent un nombre important de professionnelles âgées de plus de 55 ans;
- > 24% ont plus de 60 ans: les communes de Locmaria Grand-Champ (43%), Grand-Champ (32%) et Meucon (31.5%) comptent également les nombres les plus importants d'assistantes maternelles âgées de plus de 60 ans.

ORGANISATION DES MATINÉES D'ÉVEIL « CONTEXTE SANITAIRE COVID-19 »

- 1) Inscription préalable obligatoire à chaque matinée d'éveil.
- 2) Port du masque obligatoire pour les adultes.



3)



Lavage de mains des enfants et des adultes à leur arrivée en matinée d'éveil.

- 4) **Séance unique** lors de chaque matinée d'éveil, avec **des arrivées et des départs échelonnés** des assistantes maternelles accompagnées des enfants, pour éviter les rassemblements aux points d'eau et dans les vestiaires.
 - > Sur les communes de **GRAND-CHAMP** et **PLESCOP** : 3 créneaux différents entre **9h45-11h15**
 - > Sur les communes de COLPO, BRANDIVY, LOCMARIA GRAND-CHAMP, LOCQUELTAS, MEUCON et PLAUDREN : horaires de la matinée d'éveil 10h 11h15
- → Attention, les séances avec intervenants sont susceptibles d'être proposées à des horaires différents, merci de se référer aux plannings!
- 5) Rappel des **gestes barrières** pour les matinées d'éveil du RIPAM :



- Prochain « P'tit Journal » janvier 2022
- Prochain « Agenda-Planning » novembre 2021
- Pocuments joints: autorisations parentales pour les matinées d'éveil
 - fiche d'informations
 - planning des matinées d'éveil pour septembre et octobre 2021
 - règlement des matinées d'éveil